



AVIS PUBLIC

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné et ce, conformément aux dispositions de l'article 362 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) que :

Le règlement ayant pour titre « **Règlement numéro 2018-668 établissant les modalités de publication des avis publics** » a été adopté de la façon suivante :

Avis de motion	17 août 2018
Adoption du projet de règlement et présentation	17 août 2018
Adoption du règlement	21 septembre 2018

Ce règlement est présentement déposé à mon bureau, 115, chemin Dupuis, à Estérel, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures régulières de bureau.

Le règlement ci-haut énoncé entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Ville d'Estérel, ce 26^e jour du mois de septembre 2018.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Luc Lafontaine, greffier de la Ville d'Estérel, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut dans le *Journal Accès*, *LE Journal des Pays-d'en-Haut* et l'avoir affiché à l'extérieur de l'hôtel de ville le 26 septembre 2018.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 26^e jour du mois de septembre 2018.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier